



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montauban, le 7 décembre 2021

Communiqué de presse n°4

Manifestation agricole mercredi 8 décembre 2021 : déviation en vue du contournement de Montauban sur l'A20

En raison du rassemblement des agriculteurs prévu le mercredi 8 décembre à compter de 9h00 à Montauban, à l'appel de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et des Jeunes Agriculteurs (JA), des perturbations importantes de la circulation sont attendues dans et autour de Montauban.

Un itinéraire de déviation pour tous les automobilistes sera mis en place afin de contourner la ville de Montauban.

- les automobilistes en provenance du Nord vers le Sud via l'A20 (sens Paris > Montauban)
 - sortie obligatoire de l'A20 > sortie n°58 à Lalbenque (46)
 - déviation par la RD820, la RD653, la RD953 en direction de Montcuq (46), Lauzerte (82) puis Valence d'Agen (82)
 -
- les automobilistes en provenance du Sud vers le Nord via l'A20 (sens Montauban > Paris)
 - emprunter l'A62 en direction de Valence d'Agen > sortie n°8
 - emprunter la RD953, la RD653 et la RD820 en direction de Lauzerte (82), Montcuq (46), Cahors sud (46)
 - reprendre l'A20 via l'échangeur n°58 de Lalbenque
 - il ne sera pas possible d'emprunter les sorties 10/68 et 60 sur l'autoroute.

Certaines routes départementales seront interdites aux Poids lourds de plus de 3,5 tonnes, ponctuellement, sur les routes départementales suivantes :

- sur la route départementale n° 90 du PR 0+000 au PR 7+323
- sur la route départementale n° 64 du PR 0+000 au PR 9+203
- sur la route départementale n° 78 du PR 7+494 au PR 22+065
- sur la route départementale n° 69 du PR 21+483 au PR 23+672
- sur la route départementale n° 958 du PR 49+945 au PR 62+244
- sur la route départementale n° 66 du PR 12+669 au PR 17+333
- sur la route départementale n° 19 du PR 13+343 au PR 24+807
- sur la route départementale n° 40 du PR 1+254 au PR 22+463
- sur la route départementale n° 820E du PR 0+000 au PR 6+068
- sur la route départementale n° 14 du PR 12+915 au PR 17+436.

La fermeture exceptionnelle de certains services au public

La préfecture, la direction départementale des territoires ainsi que la direction départementale de l'emploi, du travail des solidarités et de la protection des populations seront exceptionnellement fermées au public.

Le stationnement et la circulation sont interdits dans plusieurs rues de Montauban

Pour des raisons de sécurité, **la circulation sera interdite** le mercredi 8 décembre à partir de 8h00 et jusqu'à la fin de la manifestation :

- place du Maréchal Foch,
- allées de l'Empereur,
- allées Mortarieu,
- avenue Gambetta (section place Alexandre 1^{er} jusqu'à la place foch) ;
- place du Coq
- rue de la République
- rue Michelet
- quai Montmurat
- quai de Verdun
- rue des Capucins
- rue du Jeu de Paume
- rue de l'Hôtel de ville
- et rue Sainte Claire

Par ailleurs, **le stationnement sera interdit du mardi 7 décembre à 18h00 au 8 décembre jusqu'à la fin de la manifestation** dans les rues suivantes :

- rue Sainte-Claire
- quai de Verdun
- quai Montmurat
- allées Mortarieu
- allées de l'Empereur
- place du Maréchal Foch
- rue de l'Hôtel de ville,
- rue Notre Dame,
- rue du Docteur Lacaze,
- avenue de Gambetta (section place Alexandre 1^{er} jusqu'à la place du Maréchal Foch) ;
- faubourg Lacapelle (de la place Foch jusqu'au n°100 faubourg Lacapelle).

La circulation pourra être interrompue et déviée ponctuellement sur divers axes routiers au cours de la journée au regard du déroulement de la manifestation.

Le détail des voies concernées sera communiqué et mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dès que possible.

Conseils aux usagers

La préfète de Tarn-et-Garonne conseille aux usagers de différer leurs déplacements, de privilégier le télétravail et d'éviter, dans la mesure du possible, de se rendre en centre-ville si ce déplacement n'est pas indispensable ce jour-là. Les commerçants du centre-ville sont invités à aménager les horaires d'ouverture.

Celles et ceux qui ne peuvent reporter leur déplacement veilleront à se conformer aux restrictions de circulation et de stationnement en ville et sur les itinéraires de déviation mis en place.

Les usagers sont invités à se tenir informés de la situation en consultant :

- le site des services de l'État : www.tarn-et-garonne.gouv.fr
- Twitter : @Prefet_82
- Facebook : Préfet de Tarn-et-Garonne
- le site de la mairie de Montauban : www.montauban.com
- et pour le réseau autoroutier :
 - Radio VINCI Autoroutes (107.7)
 - Le 3605, le service client 24h/24 et 7J/7 (service gratuit + prix d'appel)
 - Le site internet www.vinci-autoroutes.com
 - Les comptes Twitter @VINCIAutoroutes : @A62Trafic ; @A20Trafic.